

GAL Ardèche

3 Centre
Monts
Méridionale

Programme LEADER 2014-2020

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

LEADER, qu'est-ce que c'est ?

LEADER, acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est une **initiative européenne dédiée aux territoires ruraux**. Lors de sa phase expérimentale entre 1991 à 1993, l'idée était de mobiliser, à l'échelle d'un territoire rural donné, l'énergie et les ressources de tous ceux qui pouvaient contribuer au processus de développement rural en créant des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. De 1994 et 1999, l'initiative LEADER était toujours limitée aux zones rurales défavorisées. Entre 2000 et 2006, au vu des bons résultats, la méthode s'est rapidement étendue à tout type de zones rurales. Dans sa quatrième période de programmation (2007-2013), l'approche s'est généralisée et intégrée à l'ensemble de la politique de développement rural de l'Union européenne. Elle est depuis lors financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**), dans le cadre du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune. Lors de la programmation 2007-2013, 2 301 territoires ruraux étaient ainsi LEADER dans l'Union !

Les fondamentaux LEADER

Depuis sa création, LEADER se met en œuvre selon **6 grands principes** « immuables » :

- Le partenariat **public/privé** ;
- Une **approche ascendante** : c'est le territoire qui détermine son périmètre, ses enjeux et sa stratégie ;
- Une stratégie locale axée sur une priorité ciblée (priorisation de la stratégie) ;
- Une vocation expérimentale et innovante (LEADER = laboratoire du développement rural) ;
- L'échange d'expériences ;
- La coopération avec d'autres territoires (pour conforter la stratégie locale).

Depuis 2007, un 7^{ème} principe s'est rajouté :

- La mobilisation d'**autres co-financements publics** pour obtenir du FEADER.

D'une génération LEADER à l'autre, d'un territoire LEADER à l'autre

Les résultats des précédents programmes LEADER en Ardèche témoignent de la capacité du territoire à mettre en œuvre ce programme, mais aussi des nouveaux défis à relever. Pour plus d'informations, consultez notamment l'évaluation en ligne du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014 : www.vivre-monts-ardeche.fr/Evaluation-finale-du-programme.html

LEADER 2014-2020 : la Région en première ligne !

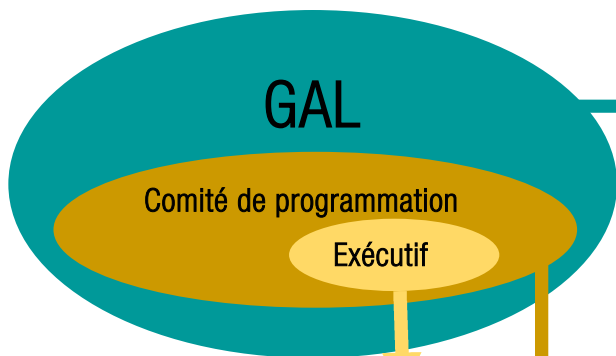
Depuis le 1er janvier 2014, la Région Rhône-Alpes est responsable de la gestion de la presque totalité des fonds européens. C'est à ce titre qu'elle a lancé le 17 avril 2014 un Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 pour sélectionner les territoires LEADER de demain et ainsi affecter les **58 000 000 € de FEADER** dédiés à LEADER en Rhône-Alpes. Le **Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche** se sont alors associés pour candidater, sous une bannière commune - le GAL Ardèche³ - symbole de leur coopération et de la valeur ajoutée que représente LEADER. Le 6 février 2015, la candidature du GAL Ardèche³ a été sélectionnée. La nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui couverte par 30 GAL en Rhône-Alpes et 13 GAL en Auvergne.

Pour plus d'informations sur les programmes européens en Rhône-Alpes : www.europe-en-rhonealpes.eu

LEADER, concrètement

Une fois que le territoire LEADER est sélectionné, il obtient une enveloppe donnée de subventions européennes sur 7 ans. Dès lors, le GAL est garant de la mise en œuvre de sa stratégie et de la bonne utilisation des financements européens. L'instance décisionnelle du GAL, le Comité de programmation, qui se réunit tous les 2 à 3 mois, décide notamment de l'octroi des subventions.

Les instances



153 membres

Son rôle :

- Rôle de réflexion sur les orientations stratégiques, l'émergence de projets, le suivi du programme et la stratégie
- Force de proposition pour le Comité de programmation
- Suivi des projets réalisés et de l'évaluation du programme (partage et consolidation du bilan annuel, appropriation de la stratégie LEADER et de ses résultats « concrètement »)
- Crée du lien entre les dynamiques territoriales et les acteurs publics-privés
- Rôle d'ambassadeur du programme

1 Président et 5 vice-présidents

Son rôle :

- Prépare les Comités de programmation ;
- Propose les modifications de maquette financière et les avenants à la convention ;
- Organise la mobilisation du GAL via le travail avec les techniciens et la conduite d'ateliers, sur la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la communication du programme ;
- Est garant des relations avec l'autorité de gestion et les exécutifs Parc, SYMPAM, Centre Ardèche ;
- Est garant des relations avec les partenaires du territoire ;
- Représente le GAL sur le territoire et à l'extérieur.

48 membres (24 titulaires et 24 suppléants)

Son rôle :

- Est garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens ;
- Vote l'attribution des financements LEADER ;
- Vote les modifications de la maquette financière et les évolutions de la stratégie (dont avenants à la convention) ;
- Veille au déploiement de la stratégie sur l'ensemble du périmètre LEADER ;
- Est garant de la place et du respect de la gouvernance « jeunes » dans les décisions ;
- Valide les bilans annuels.

Le territoire

Chiffres-clés :

- 166 212 habitants (50 % de la population ardéchoise)
- 236 communes (70% des communes ardéchoises)
- 3 974 km² (72% de la superficie de l'Ardèche)
- Densité : 41,82 habitant/km²
- 1 Parc et 2 SCOT (Ardèche méridionale et Centre Ardèche)

Caractéristiques :

Un territoire très rural, aux ressources à préserver et à valoriser pour rééquilibrer ses moteurs de développement économique et social

Consultez la carte et la liste des communes LEADER sur : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>



La stratégie : nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

La stratégie du GAL Ardèche³ répond à **deux enjeux régionaux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020** :

- Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources ;
- Territorialisation des économies rurales.

Elle répond également aux *enjeux* repérés lors de l'élaboration du diagnostic. Elle vise à faire de LEADER un vecteur de *valeur ajoutée territoriale*. Elle s'organise autour de la *priorité ciblée* suivante : **Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir**.

Plus précisément, la stratégie s'organise autour de **4 axes stratégiques**, répondant de manière **multi-sectorielle** à la priorité ciblée :

Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural

- Préserver et optimiser nos ressources (paysagères, foncières, architecturales, agricoles, forestières et naturelles) par la promotion d'un urbanisme rural exemplaire
- Accompagner les élus, les habitants et les acteurs privés à changer de comportements dans la manière d'aménager et d'habiter le territoire
- Encourager la relocalisation de l'économie sur l'ensemble du territoire par des choix d'aménagement durable

Valoriser et préserver les ressources agricoles et sylvicoles

- Reconquérir le potentiel productif de l'agriculture et de la forêt
- Accompagner la création de valeur ajoutée sur le territoire Ardèche³, à partir des ressources agricoles et forestières
- Préserver les ressources naturelles
- Soutenir une exploitation agricole et sylvicole locale, qualifiée et spécifique.

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

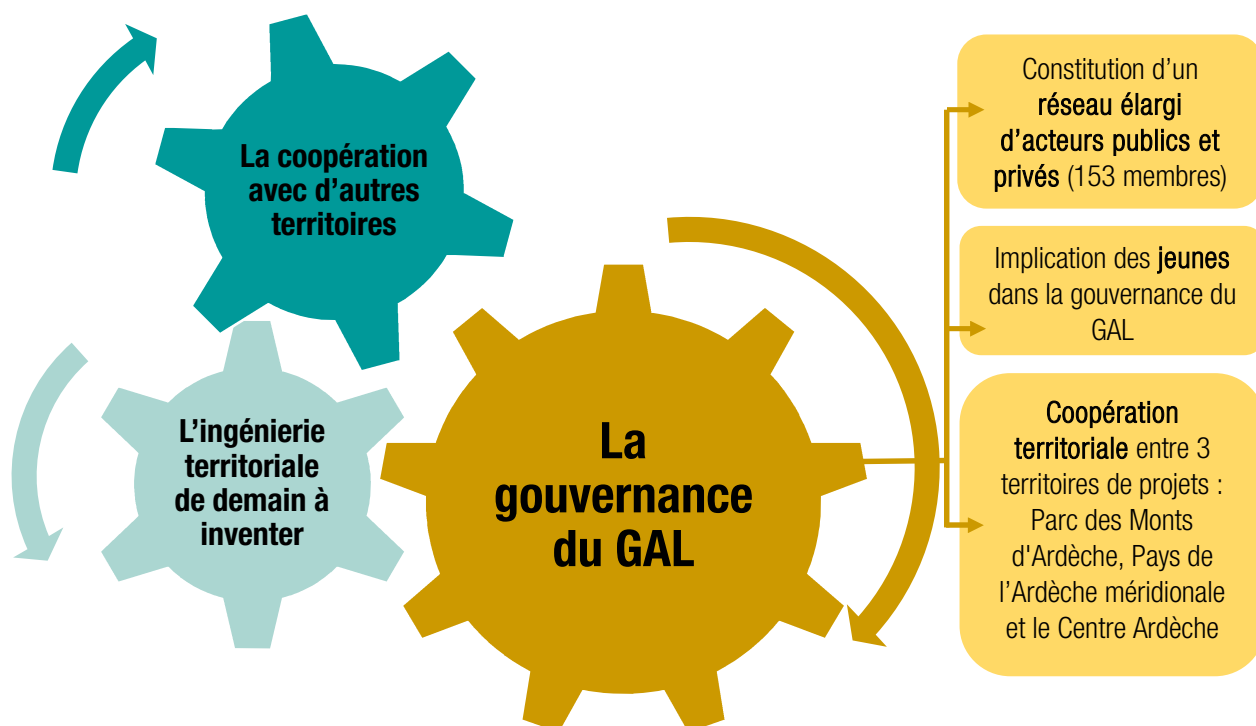
Passer d'un modèle économique à dominante résidentielle à une économie rurale équilibrée

- Accompagner six moteurs de développement détenant une capacité d'entraînement suffisante pour favoriser un modèle économique plus équilibré et plus vertueux, tout en confortant l'attractivité et les spécificités du territoire
- Accompagner le développement des nouveaux modèles économiques
- Favoriser la culture de l'entrepreneuriat, l'envie d'entreprendre

Devenir un territoire responsable et responsabilisé

- Promouvoir la coresponsabilité sociétale du territoire, soit la poursuite d'objectifs collectifs dont chacun est responsable.

Cette stratégie se met aussi en œuvre grâce à **3 domaines d'innovation transversaux** :



L'enveloppe allouée au GAL

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le GAL sera doté d'une enveloppe maximum de Fonds Européen Agricole et de Développement rural (FEADER) de **6 252 000 €**.

2015, année de préparation...

...2016, année de lancement

Pour que le GAL existe et puisse formellement enclencher la mise en œuvre de sa stratégie, une **convention quadripartite** doit être signée entre :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la Commission européenne ;
- L'ASP (Agence de Services et de Paiement), en tant qu'autorité de paiement du FEADER ;
- Le Parc des Monts d'Ardèche, en tant que structure porteuse du GAL juridiquement, dans le cadre d'un partenariat avec le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche ;
- Le GAL lui-même, représenté par son Président.

Cette convention traduit de manière opérationnelle, financière et juridique le cadre de mise en œuvre du programme LEADER Ardèche³, elle devrait être votée mi-2016 et ainsi permettre au programme de démarrer au cours du 2nd semestre 2016.

Mois	Etapes année 2015 - 2016
Février 2015	• Sélection par la Région de la candidature du GAL Ardèche ³
Avril 2015	• Lancement de l'appel à candidatures pour devenir membre du Groupe d'Action Locale (GAL) Ardèche ³
Mai 2015	• 26 et 27 mai : Réunions d'information sur l'appel à candidatures du GAL • Désignation des 4 membres siégeant pour les Communauté de communes/agglomération au sein du collège public du Comité de programmation
Juin 2015	• 7 juin : date limite de dépôt des candidatures pour devenir membre du GAL • 1 ^{ère} réunion du collège public du Comité de programmation
Juillet 2015	• Lancement de l'appel à candidatures pour intégrer le Comité de programmation
Août 2015	• Fin août : date limite de dépôt des candidatures pour siéger au Comité de programmation en tant que membre privé
Automne 2015	• Début septembre : <ul style="list-style-type: none">○ Sélection des membres privés du Comité de programmation○ Démarrage opérationnel du service LEADER du GAL Ardèche³ • 1 ^{ère} réunion constitutive du GAL • Premiers Comités de programmation
Avril 2016	• 2 ^{ème} réunion du GAL Ardèche ³
Juin 2016	• Voté prévisionnel de la convention GAL/Parc/Région/ASP • Premiers dépôts de demandes de subvention
2 nd semestre 2016	• Démarrage opérationnel du programme LEADER

Petit glossaire LEADER

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale – **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – **GAL** : Groupe d'Action Locale assurant la mise en œuvre du programme LEADER – **Comité de programmation** : organe décisionnel du GAL composé d'acteurs publics et privés – **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

Une équipe à votre service

Depuis le 1^{er} septembre 2015, un service unifié LEADER a été créé ; il est composé de :

- **Chef de projet** : Elisa Jaffrennou : animation@ardeche3.fr - 04.75.36.38.73 - 06.19.21.70.30
- **Responsable administrative, juridique et financière** : Marthe Babay : gestion@ardeche3.fr - 04.75.36.38.74
- **4 coordinateurs** sur les 4 thématiques phares du programme :
 - *Urbanisme rural innovant* : Jérôme Damour : urbanisme@ardeche3.fr – 06.19.21.71.20
 - *Agriculture et sylviculture* : Coordination partagée
 - *Nouveaux modèles économiques* : Isabelle Millet : economie@ardeche3.fr – 06.80.27.99.94
 - *Changement de pratiques* : Gabriella Melo : changement@ardeche3.fr – 06.27.66.26.63

Contact

GAL Ardèche³

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - Domaine de Rochemure – 07 380 JAUJAC

Tél : 04.75.36.38.60 – Fax : 04.75.36.38.61